Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 94 (1958)

Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 29 NOVEMBRE 1958

XCIV° ANNÉE — N° 42

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le marché à Lausanne, Place de la Palud et Hôtel de Ville

gain accessoire

nous cherchons

une personne active pouvant se charger de l'acquisition d'annonces en faveur de notre bulletin.

Secteur : Yverdon — Neuchâtel — Bienne — Chaux-de-Fonds — Le Locle.

Prière d'écrire à :

L'ÉDUCATEUR, service de Publicité, Montreux.

ROBERT MERMOUD

HISTOIRE DE NOËL

Le récit de la Nativité
illustré par des chœurs à voix égales
avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium

No 7867 Partition complète, récitant, chœurs et orgue
No 7868 Récitant et voix seules en partition.

*

FŒTISCH FRÈRES S. A. Editeurs
Grand-Pont 2 bis, LAUSANNE

L'ÉCOLE SUISSE DE **Lima**
(PÉROU)

cherche pour
le 1er avril 1959

1 institutrice
pour l'enseignement primaire

2 instituteurs
pour l'enseignement primaire

1 instituteur
pour l'enseignement secondaire
(mathématiques et sciences)

Les renseignements concernant ces postes peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger :
Alpenstr. 26, à Berne.

Les offres de services doivent être envoyées également à cette adresse, accompagnées d'un curriculum vitæ, de la copie ou de la photocopie des diplômes et certificats relatifs à l'activité pratique déjà exercée, de références et d'une photographie.

Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure : Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE ED. PAYOT 2, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S. A. MONTREUX

SOMMAIRE

Partie corporative : **Editorial :** *En élargissant l'horizon. — A l'Organisation internationale du travail. — Au Luxembourg.* — **Vaud :** *Le programme de calcul. — Les questionnaires (suite). — Collective-accidents SPV. — Ecolier romand. — Nouveaux brevetés primaires supérieurs. — Un appel flatteur. — Croix-Rouge de la jeunesse. — Section Echallens - Gymnastique. — AVGM : Cours de ski. — Maîtres de dessin vaudois. — Exposition missionnaire. Nécrologie : † Alice Golay.* — **Genève :** *Ça y est ! — Corollaire UAEE à l'Editorial de G.W. du 15 novembre 1958.* — *SGTM et RS.* **Neuchâtel :** *Fin d'année scolaire et vacances d'été. — Ici ! Canton de Neuchâtel ! A qui le tour ? — Nécrologie.* — **Jura bernois :** *A l'Ecole normale des instituteurs : Visite marquante. — Pour vous tous, collègues jurassiens ! — Rencontre pédagogique espérantiste. Quarante ans d'enseignement.* — **Divers :** *Appel au corps enseignant. — Chez les éducateurs espérantistes. — Problèmes linguistiques. — Une expérience. — Correspondance entre écoliers.*
Partie pédagogique : *L'école et l'orientation professionnelle.* —

Partie corporative

Editorial

En élargissant l'horizon

Tous les efforts de nos diverses associations professionnelles se sont concentrés, depuis bien des années, sur la défense des intérêts matériels du corps enseignant ; les résultats que nous avons obtenus dans ce domaine ont été, en général, satisfaisants, mais il ne faut pas oublier qu'ils n'ont pas été acquis sans peine, et, si nous avons été aidés, certes, par les circonstances, il a fallu cependant des années d'un travail persévérant pour faire aboutir nos revendications. C'est un point essentiel sur lequel je voudrais insister tout particulièrement : l'influence dont jouissent nos associations auprès des autorités, comme auprès de l'opinion publique, est conditionnée par la cohésion de leurs membres et par l'intérêt que ceux-ci portent à la marche de leurs sociétés. C'est là une vérité première dont il n'est pas nécessaire, je pense, de démontrer une fois de plus la pertinence. De même que le stade est depuis longtemps dépassé où il fallait intervenir auprès de nombreux collègues pour leur prouver l'utilité d'une association professionnelle.

Si donc une solidarité relativement agissante nous a permis d'obtenir quelque résultat, gardons-nous bien de la relâcher, maintenant que notre but semble avoir été atteint. D'abord, parce qu'aucune des positions que nous avons si difficilement conquises ne nous est assurée à titre définitif. La haute conjoncture, les succès des revendications présentées par les syndicats ouvriers, la pénurie de la main-d'œuvre, tout cela a contribué à améliorer nos conditions de travail et de rémunération. Mais une récession, une crise, ou même un simple ralentissement de l'activité économique peuvent remettre en danger tout ce que nous considérons comme acquis. Et ceux qui suivent avec attention les événements d'aujourd'hui savent que cette hypothèse n'est pas une simple vue de l'esprit.

Il y a plus. L'époque où nous vivons est une époque passionnante, surtout parce que tout est remis en question, et que, devant les progrès techniques sans cesse plus extraordinaires, l'adaptation de notre vie et des structures qui la guident reste bien en arrière des découvertes scientifiques. Et quelle que soit l'acuité de notre regard pour percer l'avenir, quelque bien fondées que paraissent nos prévisions dans n'importe quel domaine, nous avons le sentiment profond que nous ne nous appuyons sur rien de solide, sur rien de valable, tellement nous avons vu les augures les plus écoutés, les oracles les plus vaticinants être démentis presque chaque jour par les événements.

Une des seules choses cependant dont nous sommes sûrs, c'est que l'école, en général, n'a pas encore tiré toutes les conséquences de la véritable révolution que nous vivons, et qu'elle devra s'adapter à des conditions de vie toutes nouvelles. Voilà pour nos associations une tâche pour laquelle elles doivent se préparer. Jusqu'ici, ce sont les autorités compétentes qui ont pris, la plupart du temps, l'initiative des transformations, avec la collaboration plus ou moins active du corps enseignant. Aujourd'hui, c'est nous qui sommes les plus sensibles aux nécessités de l'heure qui nous poussent vers des remaniements, vers un esprit résolument nouveau de l'enseignement. Notre tâche, c'est de mettre ces problèmes à l'étude et de proposer des solutions. Le congrès de Genève de 1958, comme le congrès de la FIAI à Montreux en 1956, ont déjà posé des jalons. Il nous faut aller plus loin encore et peut-être faire preuve de plus d'audace.

Mais, me direz-vous, vous nous entraînez sur le terrain purement pédagogique ? Sans aucun doute, mais mon propos n'est pas d'en explorer toutes les avenues. Il est, pour nos associations dans le domaine purement corporatif, une autre tâche : c'est celle de faire partager nos inquiétudes et nos projets à l'opinion publique. Tout projet de réorganisation et surtout de modernisation de nos écoles entraînera des dépenses nouvelles, aussi bien pour améliorer encore la qualification des enseignants que pour équiper beaucoup plus largement nos classes en matériel d'expériences ou de démonstrations. Faire comprendre au public que cet effort est indispensable, lui montrer que tous les sacrifices qu'on exige de tous constituent un excellent placement dont bénéficiera un avenir très proche, voilà ce qu'il est de notre devoir d'entreprendre. Certainement, les autorités auront leur part dans cette œuvre de longue haleine. Mais ce sont nos associations qui sont le mieux placées pour commencer et poursuivre ce travail.

En écrivant ces lignes, je ne me considère nullement comme un novateur audacieux. Partout dans le monde, les associations du corps enseignant prennent conscience de ce rôle qui n'est pas nouveau, mais dont l'importance, depuis la fin de la guerre, s'affirme de jour en jour plus considérable. L'Angleterre, la France, les Etats-Unis, l'Australie, l'Allemagne, la Chine, pour ne citer que les plus connus, ont déjà accompli dans ce domaine une œuvre remarquable. Chez nous, de tous côtés, avec plus de timidité peut-être, on essaie d'aller de l'avant. Trop d'entre nous pensent encore que l'école peut rester dans sa tour d'ivoire. Convainquons-nous qu'elle ne pourra exercer sa fonction qu'en entrant en contact toujours plus étroitement aussi bien avec les découvertes scientifiques et leurs applications qu'avec l'économie en général, celle-ci dépendant largement de celles-là. G. W.

A l'Organisation internationale du travail

Pour terminer les quelques études que j'ai publiées dans les numéros du bulletin d'octobre et de novembre, sur les rapports qui ont été présentés par le Bureau international du travail à la **réunion d'experts sur les problèmes du corps enseignant,** je m'étais promis de publier intégralement les conclusions auxquelles ces travaux devaient aboutir. Malheureusement, ces conclusions sont si longues et si complètes qu'elles dépassent nettement nos possibilités de publication dans le bulletin (une trentaine de pages dactylographiées qui groupent quelque cent six conclusions).

Pour chaque objet à l'ordre du jour, elles font état des constatations présentées par les rapports, comme de celles qui ont été évoquées au cours des discussions, avant de poser un certain nombre de principes dont l'application est souhaitable dans tous les pays. Ces conclusions sont transmises au conseil d'administration de l'OIT qui est invité à les communiquer « aux Etats membres de l'Organisation ainsi qu'aux organisations internationales et nationales du corps enseignant en vue d'une action appropriée ».

Naturellement, devant la diversité des conditions de travail et de rémunération qui règne dans le monde, devant la diversité aussi du niveau des études qui sont

exigées du corps enseignant et du degré de qualification qu'on demande aux enseignants, les recommandations ne peuvent être que très générales ; mais, comme elles seraient alors tellement vidées de substance qu'elles apparaîtraient comme parfaitement inutiles, la réunion d'experts a préféré une plus grande précision ; c'est pourquoi il a fallu avoir recours à de nombreuses distinctions et classifications, ce qui explique en bonne partie la longueur de ces documents.

D'un autre côté, il est délicat de recourir à la solution facile consistant à citer un certain nombre de ces résolutions, à l'exclusion des autres, car, la plupart du temps, elles sont liées organiquement entre elles et aussi parce que cette méthode, en attirant l'attention sur l'une ou l'autre de ces conclusions, fausse la perspective générale, ce qui est négligé étant souvent aussi important que ce qui est mis en lumière.

Malgré les inconvénients de ce système, je citerai quelques-unes de ces résolutions, plutôt comme exemple de ce qu'elles sont, en laissant complètement de côté l'idée d'en donner une vue d'ensemble.

Conclusion 7 (de la première série), sur la pénurie du corps enseignant :

Dans un très grand nombre de pays, ce besoin essentiel (d'un corps enseignant suffisant en nombre et en qualification) est loin d'être satisfait. On constate encore une pénurie inquiétante de maîtres qualifiés, tant sur le plan général que pour certaines disciplines. L'écart entre l'offre et la demande est considérable dans nombre de pays avancés au point de vue économique. Même lorsqu'un effectif en apparence suffisant a été recruté, il arrive souvent que celui-ci comprend une proportion notable d'enseignants ne possédant pas les qualifications requises. La pénurie, qui revêt un caractère plus aigu encore dans des régions et des pays moins avancés, entrave gravement le développement de l'enseignement, et par voie de conséquence, le progrès social et économique en général. Dans de nombreux pays, la pénurie est dissimulée par le recours abusif aux classes surpeuplées ou par un allongement des horaires de service au-delà des limites normales et raisonnables. Il convient d'insister particulièrement sur une conséquence de la pénurie du personnel enseignant : dans un très grand nombre de pays, on constate une insuffisance nette de personnel scientifique, technique, de cadre et de direction. Cette situation peut être, en particulier, la conséquence de la pénurie de professeurs qualifiés dans l'enseignement du second degré, notamment pour des disciplines telles que les mathématiques, les sciences physiques et les sciences naturelles.

Conclusion 46 (1re série) concernant l'inspection :

De bonnes relations entre enseignants et inspecteurs contribuent grandement au progrès de l'enseignement et favorisent le recrutement. S'il est vrai que les inspecteurs sont chargés d'activités de contrôle, leur rôle de conseillers devrait dans toute la mesure du possible être mis en relief ; le but devrait être de faire du rôle de conseillers leur fonction principale. Il leur appartient de propager des idées pédagogiques, en faisant profiter les enseignants de leur propre expérience et de celle de leurs collègues. Les tâches administratives des inspecteurs devraient être réduites au strict minimum.

Conclusion 4 (2e série) sur les traitements :

En général, il semble que, dans de nombreux pays, alors que les niveaux de vie sont améliorés depuis la guerre sous l'effet d'une productivité accrue, les revenus réels des enseignants se situent à un niveau inférieur ou à peu près égal à celui d'avant-guerre. Les enseignants doivent partager avec les autres catégories de la société les avantages d'une productivité accrue et d'une prospérité grandissante.

Conclusion 14 :

Dans tous les pays, il est souhaitable que les organisations qui représentent une proportion importante de la profession soient consultées sur la détermination des traitements. La solution déjà adoptée avec succès dans certains pays est le recours à une procédure de négociations à base paritaire.

Conclusion 22 (2e série) :

Il existe dans certains pays des écarts entre les rémunérations qui tiennent compte du coût de la vie, de différences dans le chiffre de la population ou du caractère urbain ou rural du district dans lequel l'éducateur enseigne. Dans d'autres pays, ces écarts ne sont pas admis. La considération déterminante devrait être une équitable répartition du personnel dans toutes les parties d'un pays ou d'une région, de façon à assurer aux élèves des chances égales quant à l'enseignement.

Conclusion 28 (2e série) :

Etant donné que de nombreuses organisations d'enseignants s'opposent résolument à ce que l'évaluation du mérite entre dans la détermination du traitement, aucun système de ce genre ne devrait être instauré ni appliqué sons l'avis préalable et le consentement de la majorité des enseignants intéressés.

Conclusion 14 (3 série) sur les retraités :

L'emploi d'enseignants retraités peut être considéré uniquement comme une mesure temporaire et, à la longue, indésirable, pour faire face à la pénurie de personnel enseignant... Elle risque même de devenir un expédient auquel on recourt indéfiniment pour retarder l'étude des plans et des mesures à long terme nécessaires pour recruter et retenir un nombre suffisant de jeunes enseignants afin d'équilibrer l'offre et la demande. Un autre danger réside en ce que les enseignants retraités peuvent continuer à occuper de hautes fonctions, ce qui tend à limiter ou à bloquer les chances de promotions des enseignants plus jeunes.

Conclusion 28 (3e série) sur les retraites :

Il appartient aux gouvernements de veiller aux changements qui affectent la valeur des pensions et d'assumer la responsabilité de maintenir le pouvoir d'achat des pensions au même niveau que lorsqu'elles ont été accordées. Pour atteindre ce résultat, partiellement ou totalement, une variété de méthodes ont été mises en œuvre. Certaines ont lié le montant de la pension au coût de la vie ou au niveau des traitements d'activité ou aux deux, le montant des pensions étant ajusté soit automatiquement, soit par une procédure spéciale. Quelles que soient les méthodes appliquées, il est important de faire en sorte que les pensions accordées antérieurement, notamment les pensions accordées depuis un temps assez long, soient portées à un niveau raisonnable par rapport à celui des traitements d'activité.

* * *

L'échantillonnage ci-dessus est tout à fait insuffisant pour donner une idée approfondie du texte ; ceux qui se seront donné la peine de le lire reconnaîtront au passage bien des idées connues, tandis que d'autres mériteraient discussion. L'étude des conclusions dans leur ensemble constituerait un beau programme de travail pour un de nos groupements. G. W.

Au Luxembourg

Le Luxembourg est un pays très sympathique, qui, pour nous Suisses, se présente à l'échelle humaine puisqu'il est comparable, en surface et en population, à l'un de nos cantons, Vaud, par exemple. Nous comprenons souvent mieux que d'autres les difficultés de nos collègues, ne serait-ce que par le tri-linguisme qui y règne (allemand, français et dialecte luxembourgeois).

Nos collègues du Luxembourg sont aujourd'hui terriblement déçus. Depuis la Libération, on a fait miroiter à leurs yeux une réforme de l'enseignement qui devait donner pleinement satisfaction aux aspirations des enseignants. Voici ce qu'écrit J. Linster (le président de la FIAI) et qui traduit fort bien cette déception :

« Nous sommes devant une nouvelle défaite essuyée sous le signe de cette grande Réforme, la vraie, que nous attendons toujours, malgré les revers et contre toute raison, puisqu'elle ne viendra jamais. »

De quoi s'agit-il ? Nos collègues luxembourgeois demandaient que les futurs instituteurs fussent formés, après des études secondaires classiques complètes, dans un institut **de niveau universitaire** qui dispenserait la formation professionnelle théorique et pratique, pendant trois années.

La loi récemment votée n'a pas donné satisfaction à cette revendication que nos collègues de la Fédération générale des Instituteurs estiment essentielle. L'institut prévu — en réalité on en prévoit deux, un pour instituteurs, l'autre pour institutrices — n'a pas du tout le caractère d'un institut universitaire ; un des députés minoritaires qui défendait le point de vue des instituteurs a déclaré à la Chambre : « La commission spéciale est cependant revenue fort en arrière, car sa proposition ne tend à rien moins qu'à enlever au futur institut le caractère d'une école supérieure pour la dégrader à une institution d'organisation et de contrôle d'un stage professionnel ». En effet, le temps passé à l'institut sera rémunéré et les deux années compteront comme années de service pour le calcul de la retraite ; nos collègues de la FGIL auraient voulu une adaptation des bourses qui auraient pourvu 64 élèves sur 70 à 80, afin de sauvegarder pour l'institut le caractère d'études supérieures plutôt que celui d'un stage.

« Le seul élément positif est donné par le fait que la formation générale de l'instituteur est nettement séparée de son éducation professionnelle. »

D'autres éléments « sont susceptibles d'amélioration, d'autres encore, comme les dispositions concernant le stage et l'ingérence de l'Evêché, sont absolument inacceptables. Heureusement des textes néfastes en eux-mêmes sont susceptibles d'interprétation : même une mauvaise loi de saurait à la longue empêcher une idée de progresser, de faire son chemin et de vaincre malgré les obstacles et les retours en arrière. » — (Journal des Instituteurs.)

G. W.

VAUD

Le programme de calcul

Notre collègue Barbay soulève dans l'« Educateur » du 15 novembre le problème du nouveau programme d'arithmétique. Le comité veut tout d'abord dégager la responsabilité du groupe pédagogique et ensuite vous redonner confiance pour le travail que vous allez entreprendre cet hiver.

Si nous tenons à dégager la responsabilité du groupe pédagogique, c'est qu'un seul de ses membres faisait partie de la commission qui a participé à l'établissement du nouveau programme, et encore n'a-t-il été appelé qu'aux deux dernières séances. En effet, à la suite d'un malheureux concours de circonstances, deux autres membres du groupe, membres que nous avions aussi désignés, n'ont pas été convoqués. Le comité a regretté ce contretemps et profite de l'occasion qui lui est offerte de remercier notre groupe de son travail intéressant.

Est-ce à dire que la collaboration avec le Département n'a pas existé et que les sceptiques avaient raison ? Nous ne le pensons pas. Les collègues de la commission (collègues choisis aussi par le comité SPV) ont pu s'exprimer librement. Le Département, d'autre part, a joué franc jeu. Toutes les décisions ont été prises à la majorité des présents (commission présidée par M. le chef de service et formée de deux inspecteurs, un représentant de l'EN, et de cinq, puis six membres du corps enseignant) ; il n'y eut pas de veto pour le plan d'études. Nous espérons que les nouveaux manuels de calcul pour les classes primaires des degrés inférieur (n'est-ce pas un de vos vœux ?), intermédiaire et supérieur, vous montreront que l'on a tenu largement compte de vos désirs.

Dans un prochain numéro de notre journal, nous parlerons du travail de la commission.

Non ! «la situation n'est pas désespérée ». Persévérons ! Mettons-nous sans tarder en chantier pour le français et la fin du plan d'études. Ne suivons pas les sceptiques, ils ne nous feront jamais progresser. Faisons des propositions valables et nous seront écoutés. N'avons-nous pas une profession qui nous incite à recommencer sans cesse pour essayer d'améliorer même ce qui nous paraît imperfectible ? Les résultats positifs obtenus nous encouragent à poursuivre notre effort.

Pour le comité : R. Pasche.

Les questionnaires

(Suite)

Nous avons jusqu'à maintenant saturé nos commentaires de chiffres qui les ont rendus peut-être rébarbatifs. La suite heureusement s'en passe : elle s'attachera plus spécialement à l'analyse de remarques, de suggestions, de vœux du corps enseignant rural. Nombre d'idées émises mériteraient de paraître intégralement ici, ou même d'y être développées : moyens de retenir les maîtres primaires à la campagne, réorganisations de classes, de l'enseignement en général, de l'Ecole normale, etc. Mais d'une part nous regretterions de laisser leurs auteurs dans l'anonymat, et d'autre part nous craindrions de déformer leurs pensées ou leurs intentions (nous ferons tout notre possible pour éviter ce dernier écueil dans nos citations) ; aussi les invitons-nous à développer leurs propositions dans des articles qui intéresseraient certainement les lecteurs de l'Educateur.

Groupements de classes

Le questionnaire demandait si, pour le bien de l'enfant et dans le but de rendre la profession plus intéressante par diminution du nombre d'années de programmes, certains groupements de classes de communes proches étaient possibles : deux classes à trois degrés, par exemple, classes dans lesquelles il est

difficile par définition de travailler rationnellement, se transformeraient en deux classes à un ou deux degrés. Plusieurs suggestions ont été émises, certaines ayant de plus cet avantage de laisser prévoir des économies, soit en bâtiments soit en personnel ; nous laissons à leurs auteurs le soin éventuel — et le plaisir — de présenter ces propositions à l'Etat, qui serait probablement tout heureux actuellement de les réaliser. Mais cette réalisation se heurterait, semble-t-il, à l'opposition de certaines communes, pour lesquelles l'autonomie passe avant tout.

Ouverture de classes de retardés et de classes OP

« C'est le problème crucial de l'heure, déclare un collègue : il en va du renom de l'école primaire dans le canton de Vaud — et de la sauvegarde de la dignité des maîtres primaires (problème psychologique) ». L'ouverture de telles classes est d'ailleurs en général souhaitée ; à ce point de vue, la campagne est sans contredit désavantagée : à notre connaissance, elle n'a encore aucune classe de ce genre.

Nous n'avons trouvé que deux oppositions à l'ouverture de classes de retardés ; l'une prévoit qu'en campagne la question serait psychologiquement délicate : le village entier saurait que le fils de tel ou tel y a été envoyé, tandis qu'en ville la chose se remarque moins ; c'est peut-être vrai ; et c'est là un des aspects du problème le plus important de la revalorisation de l'enseignement primaire : faire admettre aux enfants comme aux parents, aux employeurs et aux autorités que toute classe — primaire supérieure, primaire, OP, ménagère, spéciale — a sa valeur propre ; que ce n'est ni une déchéance ni une gloire de suivre l'une ou l'autre ; que chacune répond à des besoins particuliers. Nous pourrions à cet aspect du problème en ajouter un autre, conséquence du premier : comme on proclame parfois bon maître celui qui envoie en primaire supérieure de nombreux élèves, on tiendrait pour mauvais celui qui en ferait passer en classe spéciale ; mais nous connaissons la valeur de ce critère.

La seconde opposition, d'ordre pédagogique, certainement très discutable, relève que « les retardés progressent peut-être davantage dans une classe normale, grâce à l'émulation ». Nous la laissons à vos réflexions.

Quant aux classes OP, elles rencontrent une approbation unanime, et partout on souhaite leur création. Est-il permis de penser que c'est aussi l'avis des parents et des futurs employeurs de nos élèves ?

Aide pour les activités extra-scolaires

Un grand nombre de collègues estiment que des cours de direction chorale et de mise en scène, soit à l'Ecole normale soit après, seraient utiles aux instituteurs de campagne. Ce que fait déjà dans le domaine du chant l'Association cantonale des directeurs est fort apprécié, mais jugé insuffisant : il faudrait organiser des cours plus nombreux, décentralisés, pour les questions théâtrales aussi.

Suggestions

Le questionnaire demandait : « Avez-vous des suggestions qui sembleraient propres à retenir les instituteurs à la campagne ? » (Remarquons que M. Jaunin, dans sa motion, demandait à l'Etat de répondre affirmativement à cette question et d'appliquer les mesures jugées efficaces.) Les suggestions de collègues ont afflué. Elles touchent aux domaines les plus divers : scolaire, financier, culturel, social, familial, légal, de la formation professionnelle, du logement, etc.

« Il est urgent d'apporter une solution positive à ce problème douloureux de l'instituteur(trice) qui vieillit en campagne. Financièrement d'abord, mais moralement aussi, afin que celui qui a consacré le meilleur de lui-même à un coin de pays n'ait plus le sentiment oppressant d'être un laissé pour compte. La valeur d'un maître, aux yeux de trop de gens, est en raison inverse de la distance qui le sépare de Lausanne. » Telles sont les réflexions d'un collègue.

« Financièrement d'abord », dit-il, et c'est l'avis de la majorité. « Il n'y a qu'une solution, renchérit un autre : c'est un problème financier ». La différence des traitements entre Lausanne et le canton frappe ; on n'en est en général pas jaloux, loin de là, mais on fait remarquer que la vie à la campagne est aussi chère qu'en ville (certains pourtant affirment le contraire... question de région et de genre de vie probablement), et on estime qu'il serait simplement juste de donner aux traitements de la campagne des compléments qui prennent les dénominations les plus diverses : d'éloignement, de déplacement, d'années de service, de résidence (équivalent des indemnités de logement de la ville).

Les frais d'études des enfants sont aussi très souvent évoqués et, comme nous le disions dans un article précédent, il y a là un problème important que l'Etat devra résoudre tôt ou tard. Mais sait-on que, maintenant déjà, l'Etat accorde, beaucoup plus facilement que naguère, une aide pour les études, sous diverses formes : il suffit de demander, et nous conseillons aux instituteurs de campagne de le faire.

Nous reviendrons sur ces questions financières dans un article sur l'aboutissement de la motion Jaunin, lorsqu'aura paru l'arrêté y relatif du Conseil d'Etat.

L'appartement est ensuite considéré comme un élément propre à retenir l'instituteur à la campagne : on lui demande au moins un confort à la mesure du standard de vie actuel et si possible un loyer raisonnable, si ce n'est modeste.

Pour la classe, on pense que sa composition et son effectif ont une importance certaine : moins d'années de programme, effectif à diminuer dans certains cas. Comme le dit une collègue — un peu trop idéaliste il est vrai : « La tâche est évidemment plus lourde à la campagne. Le maître doit enseigner toutes les branches. C'est parfois très ardu. Mais pour celui qui aime l'effort et les responsabilités, la tâche est d'autant plus belle, me semble-t-il. Le résultat final est (le fruit de — Réd.) notre travail personnel. Cela seul devrait encourager les jeunes à rester à la campagne. » On estime aussi que l'équipement de la classe pourrait être amélioré.

La question des relations avec les autorités du village et les habitants est assez rarement soulevée. Cependant, quelques-uns auraient aimé être préparés à comprendre la campagne avant d'y aller, ou que les autorités soient mieux informées des problèmes scolaires et du maître.

Comparativement, rares sont ceux qui demandent des contacts plus fréquents ou plus enrichissants ; c'est pourtant là, à notre avis, un point important, une des bases de notre force.

Puis une poussière de suggestions diverses, qui dévoilent bien des vérités : Envoyer quelques semaines en stage dans une classe B de ville, à 40 élèves, tout nouvel instituteur — Lui faire estimer à sa valeur la liberté dont jouit un instituteur de campagne — L'expérience de la campagne est nécessaire — Choisir des campagnards pour devenir instituteurs de campagne — Changer la mentalité campagnarde — Faire

preuve de compréhension envers les jeunes — Encourager les initiatives — Etendre à la campagne l'école des parents — Intensifier la vie culturelle du maître en lui accordant des facilités — Fixer les vacances à l'avance — Faire donner par un collègue expérimenté des leçons sur la mentalité campagnarde vaudoise et la façon pour un régent de se comporter dans un village en évitant les grosses gaffes — etc., etc.,

Enfin, l'école en général donne lieu à des critiques, le plus souvent constructives : « ... que manuels et programmes tiennent compte surtout des classes à trois degrés, pour que le maître ait le moins possible de programmes différents à enseigner » (cause de dispersion et d'essoufflement). Ce que précise un autre collègue : « 1. Des livres de calcul et de français pour les élèves du degré inférieur. Actuellement, les maîtres reçoivent, pour l'enseignement de ces deux branches, un livre de lecture, des cahiers, un tableau et des bons conseils. Des bouquins, même imparfaits, pourraient souvent alléger le travail de préparation qui, pour beaucoup, est accablant dans une classe à trois degrés : 2. Du matériel pour le français et le calcul ; un jeune maître arrive le plus souvent les mains vides ; il est plus simple et plus rapide de postuler une place en ville que de créer un matériel scolaire ; 3. Un plan d'études où la répartition de la matière à enseigner soit établie en pensant à aider les maîtres des classes à plusieurs années. » « Des collèges intercommunaux, plus de classes à trois degrés, qui sont un non-sens et la négation de la pédagogie moderne. » « Des maîtres itinérants de travaux manuels, dessin, couture. » Et enfin ce remarquable mais difficilement réalisable raccourci : « Surtout, réorganiser l'école, ce qui déchargerait les maîtres d'une masse de travail inutile, et les passionnerait pour leur tâche (les désaccablerait). Tant que l'on n'aura pas revalorisé la profession en organisant l'école (primaire, secondaire, supérieure) sur de toutes autres bases (orientation au lieu de sélection, primauté du savoir « faire » sur le « savoir », enseignement alterné et polyvalent, participation des maîtres à la gestion de l'école, etc.) tout ce que l'on pourra faire risque de n'être qu'emplâtres sur jambes de bois. »

Pour le Comité : P. B.

Collective-accidents SPV

Notre contrat de faveur avec la Mutuelle vaudoise accidents :

1. *Etendue de l'assurance.*

Sont couverts sans autre :

— les accidents résultant non seulement de la conduite d'automobiles et de la pratique du ski sans limite d'altitude, mais également de l'utilisation de vélomoteurs, de canoës et bateaux pliants sur eau courante et sur mer, ainsi que la pratique du football et du hockey de tous genres ;

— les accidents résultant de la participation à la plupart des courses et concours ;

— sous certaines conditions, les accidents résultant de l'exercice de différentes activités (motocyclette, alpinisme) qui n'existaient pas à la conclusion du contrat et dont la couverture n'y est pas prévue expressément.

2. *Prestations*

— Garantie générale du standard de vie durant deux années, dès le jour de l'accident.

— En vue de cas d'invalidité particulièrement graves, faculté, moyennant une surprime modique, de doubler le capital assuré.

— Remboursement des frais de prothèses et autres appareils orthopédiques.

— Couverture des frais de guérison pendant une durée illimitée et jusqu'à concurrence d'un montant librement déterminable de *Fr. 2 000.—* à *Fr. 10 000.—* par cas, y compris une participation de *Fr. 10.—* par jour aux frais de *pension* en cas d'hospitalisation.

— Possibilité de garantir une allocation journalière spéciale en cas d'hospitalisation, sans égard au coût effectif de celle-ci.

— Couverture des frais de transport depuis le lieu de l'accident.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute transformation ou conclusion de contrats, nous prions nos membres de s'adresser directement soit à l'agence générale de la MVA :

MM. Blanc, Bonnet, Corbaz
Place Benjamin-Constant 2, *Lausanne* (tél. 22 61 21)

soit à l'inspecteur local de la MVA :

Aigle	Mex Maurice, Pré Russin, (025) 2 25 27
Avenches	Fasnacht Ovide, (037) 8 32 41
Echallens	Failletaz Pierre, (021) 4 10 29
Grandson	Haldimann Bertrand, Route de Neuchâtel, (024) 2 33 39
Lausanne	Bezençon Pierre Chaillet Gérald Gex Gérard Pochon Fernand Rossy Auguste Pl. Benj.-Constant 2 (021) 22 61 21
Montreux	Cochet Fernand, Case postale 208, (021) 6 60 40
Morges	Bornet Georges, Pâquis 18, (021) 7 36 67
Nyon	Cartier Alec, Morâche 1, (022) 9 50 22
Orbe	Cuendet Roger, Les Terreaux « B », (024) 7 25 44
Payerne	Suchet Fernand, p.a. Fiduciaire Python, Grand-Rue 58, (037) 6 27 56
Vevey	Chappuis Robert, Rue Rialto 2, (021) 5 19 65
Yverdon	Billaud Roland, Rue du Lac 44, (024) 2 36 89

Ecolier romand

Je n'ai pas pu réaliser le programme que je m'étais fixé : tripler le nombre des abonnements dans ma classe, quoiqu'il y ait augmentation par rapport à l'année dernière. Et vous ?

P. B.

Nouveaux brevetés primaires supérieurs

Nous félicitons les collègues qui viennent d'obtenir leur brevet de maître primaire supérieur (voir Bulletin officiel de novembre-décembre 1958), et nous permettons une petite rectification : contrairement à ce qu'annonce le Bulletin officiel, c'est en juillet dernier déjà que notre collègue C.-H. Forney, Villarzel, a obtenu le dit brevet, et non à la suite des examens d'octobre.

P. B.

Un appel flatteur

Notre collègue André Henchoz de Vevey a été appelé par le Conseil d'administration de l'Hospice orthopédique de la Suisse romande, à Lausanne, au poste de directeur de cette institution, où il est entré en fonction le 1er septembre. Cet appel est d'autant plus flatteur que notre collègue (je me permets de le traiter encore comme tel et le prie de m'en excuser) n'était titulaire

que d'un brevet primaire, obtenu en 1934. Il est vrai qu'il avait déjà parcouru un certain « chemin » puisque, lieutenant-colonel d'infanterie, il commande le régiment 41. Aussi le félicitons-nous vivement, et formons-nous les meilleurs vœux pour qu'il trouve satisfaction dans sa nouvelle activité. P. B.

Croix-Rouge de la jeunesse

Pour répondre à plusieurs observations, en ce qui concerne la séance annuelle des représentants CRJ-SPV dans les districts, nous vous communiquons ce qui suit. Il n'y aura pas de séance générale cette année. Le Comité central SPV a chargé notre Commission, en automne 1957, d'une étude portant sur la « Protection de groupes d'enfants lors de catastrophes ». Cette étude a été rendue nécessaire par l'actualité. Les projets de la Commission sont arrivés à chef, après un grand nombre de séances, où beaucoup de collègues, dont des spécialistes, nous ont aidés. Par conséquent, il ne nous a pas été possible de vous convoquer à notre réunion annuelle, chers collègues responsables de la CRJ dans les sections ; veuillez nous excuser et accepter un rendez-vous au printemps 1959, où nous aurons beaucoup de projets à vous soumettre. Merci !

Pour la Commission CRJ-SPV :
Rol. Joost, Begnins.

Section Echallens - Gymnastique

Tous à Echallens, *le mardi 2 décembre,* pour la leçon mensuelle : *à 16 h. 45 (précises)* leçon pour les grands, donnée par J. Lienhard aux élèves d'une classe d'Echallens ; à 17 h. 15 : leçon pour les petits, par Mlle L. Bezençon. J.P. M.

ASSOCIATION VAUDOISE
DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Cours de ski

Notre Association organisera, le dimanche 14 décembre 1958, un cours de mise en condition physique réservé à ceux de nos membres qui désirent mettre leurs skis avant les vacances d'hiver et partir sur de bonnes bases techniques. Le lieu du cours sera fixé ultérieurement selon les conditions d'enneigement. Prière de s'annoncer jusqu'au samedi 6 décembre à Claude Bucher, 36, avenue d'Echallens, Lausanne.

Maîtres de dessin vaudois

Samedi 6 décembre, à 15 heures précises, à Lausanne, visite du bâtiment de la Mutuelle Vaudoise et des œuvres d'art qu'il contient. (Rendez-vous place de Milan, entrée de l'avenue de Cour.)

Puis séance ordinaire : examen de travaux d'élèves. - Préparation de l'assemblée générale 1960. - Propositions individuelles. - Casse-croûte.

Les séances prochaines sont projetées pour les 17 janvier et 21 février. *C.-E. Hausammann.*

Exposition missionnaire

Nous recommandons chaleureusement aux membres du corps enseignant l'exposition missionnaire qui parcourt actuellement le pays romand. Cette exposition offre un intérêt pour les enfants de nos écoles au point de vue historique, géographique, scientifique, ethnographique et religieux.

A Moudon, plus de 800 élèves ont parcouru cette exposition sous la direction de commentateurs qualifiés, et chacun s'est plu à relever la haute valeur d'une telle manifestation.

Espérons que chaque écolier vaudois et romand aura l'occasion d'en bénéficier et d'assister à la séance de cinéma qui lui est adjointe.

Nécrologie

† ALICE GOLAY

Le 17 novembre, quelques parents, collègues et amis ont accompagné au cimetière Mademoiselle Alice Golay, qui s'est éteinte à l'hôpital de Morges après plusieurs mois d'une pénible maladie.

Nommée à Orbe en 1907, elle y enseigna durant 16 ans, puis fut désignée comme institutrice à Morges, où elle donna 16 autres années de son activité, une activité bénie et qui n'allait pas prendre fin au moment où, en 1939, sonnait l'heure de la retraite. En effet, dès 1940, la Commission scolaire de cette ville lui renouvelait sa confiance en l'appelant à siéger dans ses rangs, où elle assuma la vice-présidence.

Nous n'avons pas tous eu le privilège de connaître Mlle Golay, mais les témoignages qui nous sont parvenus permettent de déceler une qualité de vie d'une exceptionnelle pureté. En effet, chacun s'accordait à reconnaître en Mlle Golay une droiture parfaite et une franchise tout imprégnée de bienveillance. Au sein de la Commission scolaire en particulier, elle mit tout son cœur au service de ses collègues, ne craignant jamais de dire en termes nets ce qu'elle estimait juste. Pour se faire une idée de ses qualités professionnelles, il suffit de lire les témoignages de ses anciens élèves, qui n'ont attendu ni sa maladie, ni son décès pour lui manifester leur attachement ou leur vénération. N'est-ce pas l'une de ses anciennes élèves qui lui faisait remettre idèlement, année après année, des fleurs le jour de la fête des mères ? De tels gestes en disent plus — et surtout disent mieux — ce que nous ne pouvons que bien imparfaitement exprimer.

Que ce soit à l'école ou au sein de la Commission scolaire, Mlle Golay prenait d'emblée la juste mesure des choses et ne craignait jamais de placer les valeurs morales à la place qui leur revient. Aussi fut-elle une admirable éducatrice, rayonnante de bonté, pleine de tact, compréhensive, toujours prête à mettre son cœur et son intelligence au service de ses collègues pour la cause de l'Ecole vaudoise. *J.-J. D.*

GENÈVE

Ça y est !

J'ai appris officieusement que l'assemblée générale du Syndicat de l'enseignement avait admis à une très forte majorité les propositions de l'UIG au sujet de la réunification.

Je n'ai pas mission aujourd'hui de préciser les conditions de cet arrangement, ni de faire des commentaires.

Je voudrais simplement féliciter les collègues du SE qui, faisant preuve d'un esprit conciliant, ont voté affirmativement. D'autre part, je tiens à rappeler que, si c'est le premier pas qui coûte, nous allons maintenant marcher ensemble pendant trois ans, au cours desquels (c'est inévitable) des difficultés se présenteront. Nous les surmonterons, si tout le monde y met du sien.

Chers collègues de l'UIG et du SE, l'avenir du corps enseignant primaire et enfantin genevois dépend de chacun d'entre vous. J. E.

Corollaire UAEE à l'Editorial de G. W. du 15 novembre 1958

L'éditorial de notre collègue Willemin, paru dans l'« Educateur » du 15 novembre, est venu faire écho à une conversation tenue la veille entre une jeune collègue et moi.. Qu'il me soit permis d'y ajouter un corollaire, plus spécialement adressé aux membres de l'Amicale.

Ces dernières semaines, deux appels ont été adressés à nos membres. Le second — une offre plutôt qu'une demande — tendait à grouper des commandes de fournitures à la maison Schubiger. Nul n'ignore que celles d'entre nous qui désirent exploiter au maximum toutes les possibilités de notre enseignement, tous les centres d'intérêt (ne serait-ce que celui de Noël...), tous les dons naissants de leurs élèves, ne peuvent se contenter des fournitures distribuées par l'Economat. L'achat du complément revient cher. C'est pourquoi l'Amicale a instauré ces commandes collectives, qui nous permettent de bénéficier d'un escompte de 5 % à partir de Fr. 20.— et de 10 % à partir de Fr. 80.—, plus une sérieuse différence sur les frais d'envoi. Or, six collègues seulement s'étant inscrites cet automne, nous ne sommes arrivées qu'à un total de Fr. 66.—. C'est bien regrettable pour ces six collègues. Certes, nous savons que toutes ne sont pas disposées à acheter à leurs frais leurs fournitures, ce qui est parfaitement légitime. Mais, en réalité, l'abstention d'un bon nombre d'entre nous n'est-elle pas plutôt due à l'indifférence ou à la négligence ? On oublie tout simplement de répondre, sans penser au préjudice que l'on peut porter ainsi à d'autres collègues.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, il s'agissait d'une offre et non d'un appel à la solidarité et chacune demeurait libre d'en profiter ou non.

Par contre, il en est un, d'appel, que chacune a reçu personnellement. C'est celui qui nous demandait des idées de documentation pour notre futur Centre d'information. Trois collègues seulement y ont répondu.

C'est de cette apathie que je parlais hier avec ma jeune collègue, disant combien cela encourage peu à entreprendre une action en faveur de la collectivité. Nous en arrivâmes à nous demander si, le centre d'information une fois équipé (et il promet d'être fort bien équipé), nos collègues se déplaceront pour aller s'y documenter... Et ma jeune amie conclut par ces mots : « Savez-vous pourquoi nos appels rencontrent si peu d'écho ? C'est parce que la plupart de nos collègues ne s'intéressent pas vraiment à leur travail. » Je veux croire ce jugement trop sévère ; je peux espérer, malgré les apparences — ces apparences souvent trompeuses — que *toutes* nous nous intéressons profondément à notre travail ; car il me paraît impossible d'exercer notre profession sans y faire entrer la meilleure part de nous-mêmes.

Mais alors, faisons aussi l'effort nécessaire pour participer aux actions collectives. Montrons que nous ne sommes ni indifférentes, ni négligentes, et aujourd'hui même envoyons à Mlle Filliettaz nos idées ou nos désirs de documentation. Et lorsque le Centre d'information sera prêt à fonctionner, nous donnerons un démenti éclatant au jugement de ma petite amie, en allant nombreuses puiser à cette source de documentation, bien propre à enrichir notre culture personnelle et notre enseignement.

Que les collègues qui répondent présentes aux invites du comité soient ici remerciées. Car même si nos actions ne devaient aider que ces quelques collègues-là, notre peine ne sera pas perdue. F. S.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. ET R.S.

Exposition de travaux

Vendredi 5 décembre 1958, de 16 h. 30 à 18 h. 30
Samedi 6 décembre 1958, de 14 h. à 17 h.

Ecole du Grütli, rez-de-chaussée, salle 2

Travaux exécutés lors des **cours de travaux manuels** organisés, cet automne, par le Département en collaboration avec notre groupement, à l'intention du corps enseignant (degré inf., moyen, sup.).

Travaux manuels réalisés lors des **cours aux candidats** de 2e et 3e année : travail du papier et de la carte, matériaux divers, menuiserie légère, découpage du bois, modèles réduits, vannerie.

Une permanence sera assurée par les maîtres de cours.

Vendredi 5 décembre 1958, à 17 h. : « La technique des tableaux décoratifs, en travail collectif (emploi de papier) », commentaire par notre collègue, Mme Cl. Schaefer, salle 2 du Grütli. *Le comité.*

NEUCHATEL

Fin d'année scolaire et vacances d'été

La Caisse suisse de voyage se préoccupe fort de ces deux questions assez intimement liées. Le comité central de la Société pédagogique a été sollicité de déléguer un de ses membres au comité cantonal chargé de soutenir la campagne entreprise en faveur d'un nouveau régime des vacances. L'industrie hôtelière, le tourisme et la famille en sont les intéressés directs.

C'est ainsi que nous avons déjà reçu une abondante documentation en textes ou résumés de conférences. La Caisse suisse de voyage se fait un devoir vraiment objectif de travailler à remédier à l'afflux extrême de demandes de séjour dans les hôtels ou autres lieux de vacances pendant la même période très limitée. D'où impossibilité de donner satisfaction à un grand nombre de personnes ; déceptions et mécontentements de part et d'autre.

Il faut, pensent les uns, que les vacances scolaires d'été soient prolongées de manière que la répartition des séjours puisse se faire sur une plus longue période ; il faut que celles des adultes le soient aussi. Certains cantons, Berne notamment, ont des vacances d'été de trop courte durée. Seulement, c'est ce qui rend une solution difficile, les cantons et les communes entendent garder toutes leurs prérogatives.

Le régime scolaire le plus rationnel, selon l'étude faite par la Caisse de voyage, serait le suivant :

Septembre - octobre : 8 semaines d'école, 1 semaine de vacances ;
Novembre - décembre : 8 semaines d'école, 1 semaine de vacances ;
Janvier - février : 8 semaines d'école, 1 semaine de vacances de sport ;
Mars - Avril : 7 semaines d'école, 2 semaines de vacances à Pâques ;
Mai - juin : 8 semaines d'école ;
Juillet - août : 8 semaines de vacances.

Ce plan ne peut évidemment pas être considéré comme idéal pour tous, la diversité des conditions

et contingences locales étant trop grande dans notre pays.

On trouve que, parallèlement à la répartition des périodes de vacances et de travail, il serait le plus désirable de faire coïncider les vacances d'été avec la fin de l'année scolaire, pour les raisons que voici :

1. Les enfants sont moins fatigués à ce moment de l'année.
2. La santé de l'enfant exige une longue interruption de l'instruction entre deux années scolaires.
3. Les épreuves finales de l'année scolaire ont lieu en juin, c'est-à-dire à une époque où la santé de l'enfant est très généralement meilleure qu'en mars.
4. La fête de Pâques, mobile, n'influence plus la fin et le commencement de l'année scolaire.
5. L'année scolaire s'ouvre en automne dans presque tous les pays. Cette considération n'est pas un argument en soi, mais on peut néanmoins en inférer que cette expérience très généralisée a été concluante.

Dans les écoles supérieures où l'année scolaire débute au printemps l'élève doit trop souvent consacrer ses vacances d'été à des mises au point ou des récupérations qui portent un grand préjudice à la quiétude indispensable au repos réparateur qu'on attend des vacances. L'enfant doit, le plus possible, pouvoir oublier l'école.

Ces problèmes importants ne sauraient nous laisser indifférents au moment où se discute la réforme de l'enseignement chez nous. Ils méritent d'être envisagés sérieusement par la Commission préposée à la réorganisation scolaire neuchâteloise. W. G.

Ici ! Canton de Neuchâtel ! A qui le tour ?

Le tour de quoi ?

Le tour d'alimenter la chronique de notre canton dans les feuillets des Juniors de la Croix-Rouge.

Si vous regardez le dernier numéro vous voyez que ce n'est pas bien difficile et vos élèves auront une grande joie à faire des dessins ou un petit texte qui seront imprimés et diffusés dans toute la Suisse romande.

Puisque nous avons droit à une page neuchâteloise, nous n'allons pas la laisser tomber par notre inertie.

Qui prend le tour et nous envoie quelque chose, si peu que ce soit ? *Croix-Rouge de la Jeunesse, Avenue du Premier-Mars 2, Neuchâtel.*

Nécrologie

Mlle Adèle Dubois, institutrice retraitée, est décédée à La Chaux-de-Fonds le 15 novembre dernier, à l'âge de 88 ans.

Cette vénérable collègue avait débuté à La Côte-aux-Cerfs (Les Verrières), en 1890. Elle fit ensuite toute sa carrière dans la grande cité des Montagnes, essentiellement à la tête de la 7e classe de filles, la dernière de la scolarité d'alors. Ce poste difficile convint particulièrement à Mlle Dubois qui possédait une vaste culture et une grande richesse d'élocution. En outre, cette institutrice travaillait avec une conscience méticuleuse, apportant le plus grand soin à la préparation de ses leçons et à la correction des devoirs. Douée d'un sens pédagogique étonnant, elle était beaucoup plus une éducatrice qu'une maîtresse d'école dans l'acception professionnelle étroite de ce mot. Ses qualités de probité, de justice, de dévouement total en firent une personnalité marquante de l'enseignement tel qu'on le concevait au début de ce siècle. Bon nombre d'anciennes élèves lui témoignèrent leur reconnaissance jusqu'à sa mort.

Mlle Dubois enseigna aussi la sténographie au Gymnase où son calme parfait et sa dignité lui conféraient une autorité indiscutable.

Notre collègue eut le bonheur de jouir de la retraite durant une trentaine d'années.

Il nous est bienfaisant de pouvoir rendre un tel hommage à sa mémoire et à l'exemple que laisse à la génération actuelle cette maîtresse distinguée.

Nous présentons l'expression de notre sympathie cordiale à nos collègues M. W. Zwahlen, son neveu, et Mlle D. Zwahlen, sa petite-nièce. W. G.

JURA BERNOIS

A L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS

Visite marquante

Récemment, l'Ecole normale des instituteurs recevait M. Samuel Roller, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation, responsable de la formation pratique du corps enseignant primaire genevois, accompagné d'une vingtaine d'étudiantes et étudiants. On sait que dans le canton de Genève, les candidats au brevet primaire doivent posséder un certificat de maturité et accomplir, en plus, trois années d'études universitaires.

L'intérêt de la visite de nos collègues genevois résidait, précisément, dans le contraste que présente le mode de formation de notre corps enseignant primaire avec celui qui est à l'honneur dans la cité de Rousseau.

Après le salut directorial, les hôtes de l'Ecole normale ont entendu un bref exposé du président en charge de la communauté des élèves de l'Ecole normale, Maurice Perret, qui a su exprimer comme il convenait les sentiments de joie ressentis, en l'occurrence, par tous les normaliens. Puis le directeur de notre séminaire a expliqué à ses hôtes, sur la base de clichés très explicites, l'organisation générale de l'école et la manière dont elle cherche, grâce au centre d'information de la Société pédagogique jurassienne qu'elle administre, à rester en contact avec le corps enseignant primaire, et à lui être utile. Quelques chants, exécutés par la chorale de la communauté, sous la direction de M. Paul Montavon, ont agrémenté la réception.

Puis nos hôtes ont visité l'école de fond en comble, s'attardant notamment dans les classes d'application de MM. Beuchat, Christe et Cramatte, dans les ateliers de travaux manuels de M. Droz, et dans la salle-atelier des sciences naturelles où enseigne M. Bouvier. La visite s'est poursuivie l'après-midi, après que M. Roller et ses disciples aient partagé le repas des normaliens.

Cette visite a fait ressortir notamment la grande utilité de contacts de ce genre, et nos hôtes n'ont pas caché leur satisfaction d'avoir pu étudier, dans notre établissement, un mode de formation de l'instituteur où l'on s'efforce de développer, en un juste équilibre, l'éducation intellectuelle, sociale et profession-

nelle. A l'heure de la séparation, M. Roller a synthétisé en des termes fort aimables tout le bénéfice d'une telle journée ; puis ce fut, pour lui et ses aimables étudiantes et étudiants, le départ vers la grande et belle cité du Léman.

Le conseiller à l'Information :
Michel Meyer.

Pour vous tous, collègues jurassiens !

Samedi après midi 22 novembre eut lieu, à l'Hôtel Jean-Jacques-Rousseau de La Neuveville, une réunion d'information sur la Croix-Rouge de la Jeunesse (CRJ) pour le corps enseignant jurassien. Présidée par M. Chopard, l'assemblée se fit un plaisir d'entendre MM. Joost, instituteur, et Jenni, secrétaire général de la Croix-Rouge romande, ainsi que d'assister à la projection d'un film.

M. Joost, sympathique et volubile, présenta la CRJ en l'intégrant à l'éducation, intégration aisée, puisque toutes deux visent au même but : la formation d'hommes conscients de leurs responsabilités face au monde. **Tous** les hommes de demain, nous les modelons aujourd'hui. De nous dépendent donc — du moins partiellement — leurs agissements futurs. Dans un conflit prochain, la brusque libération d'une puissance destructrice inimaginable ne sera effectuée que par la simple pression d'un doigt sur un bouton. Là se trouve un des hauts buts de l'éducation : introduire une **hésitation** chez l'homme qui aura à exécuter ce geste.

Quels sont nos moyens ? Introduire chez l'élève l'idée qu'en tous points du monde se trouvent des enfants pareils — ou presque — à lui-même ; faire se nouer des amitiés par-dessus les frontières en procédant à l'échange d'idées, de renseignements sur la manière de vivre, de penser de ses camarades « étrangers ».

Connaissance accrue, amitié renforcée, compréhension approfondie, sentiment de fraternité internationale ; ces buts sont-ils négligeables ?

M. Jenni, dévoué et dynamique, indiqua quels sont les moyens que nous fournit la CRJ pour atteindre ces buts. En passant par le secrétariat de la CR à Genève, n'importe laquelle de nos classes peut se mettre en rapport avec une autre dans un des 72 pays qu'elle choisira. Quelle source de documentation ! Envisagez-vous pour le prochain trimestre l'étude du Japon ? Ecrivez à Genève. Dans un délai de trois mois vous recevrez un magnifique album en provenance du Japon, confectionné par des élèves japonais. Renseignements vivants, originaux, hauts en couleurs, combien meilleurs que les parfois pompeuses et inactuelles élucubrations de nos manuels de géographie, d'histoire et de lecture.

Ces gens parlent une langue incompréhensible pour nous, objecterez-vous. La CRJ y a pensé. Chaque album vous parviendra traduit. Ou, au contraire, désirez-vous un enseignement plus vivant de l'allemand ou de l'anglais ? Correspondez avec des Allemands, des Autrichiens, des Anglais ou des Américains. Vos élèves auront certainement plus de plaisir à traduire un texte provenant d'un camarade étranger qu'à déchiffrer leurs manuels.

Depuis la vie des mineurs belges jusqu'aux mœurs des Thaïlandais, en passant par les industries des USA et les forêts du Canada, mille sujets, tous captivants — à cause de leur origine — pour vos élèves, vous parviendront sur simple demande.

Les moyens se modernisent, la CRJ suit. Vous recevrez, si vous le désirez, des disques, des bandes magnétiques enregistrées dans divers pays.

Source de documentation illimitée, unique, voilà ce qui vous est offert. Pourquoi n'en parle-t-on pas dans les écoles normales ? Lacune !

Hygiène, premiers secours (vous pouvez obtenir des pharmacies très complètes pour 20 francs), entraide, camaraderie internationale, leçons plus vivantes, qu'attendez-vous donc, chers collègues jurassiens, pour fonder chez vous un groupe de Juniors de la CR ? Il y a cinquante groupes déjà dans le Jura ! Ecrivez bien vite à Genève, sinon vous courez le risque, sous peu, de vous voir traiter d'« amortis », ou pire, de « croulants » par vos élèves...

Jacques Bergier.

Rencontre pédagogique espérantiste

Les Bois, les 18-19 octobre 1958

Notre pays fourmille de sites remarquables, mais il n'en est pas de plus enchanteur que les Franches-Montagnes sous les ors et les cuivres de l'automne. Si le temps froid de ce samedi 18 et dimanche 19 octobre, avant-coureur des rigueurs hivernales, n'a pas permis aux vingt instituteurs et institutrices espérantistes réunis aux Bois d'en jouir pleinement, ils n'en furent que plus sensibles à la cordialité charmante avec laquelle ils furent accueillis par la population.

Réunis le samedi à 17 heures dans l'église du village, ils y furent aimablement salués par le conducteur spirituel de la paroisse, M. le curé Theurillat, qui fit également un intéressant historique du lieu et de son église, après quoi M. Michel Frésard, instituteur, lauréat au dernier concours d'exécution musicale à Delémont, sut mettre en valeur ses talents d'organiste.

Pour ne pas blesser la modestie de notre hôte, M. Chappatte, instituteur retraité, je ne parlerai pas de la soirée fort réussie passée dans sa villa. Chaque participant, charmé, rentra fort tard à son domicile d'une nuit.

Le dimanche, à l'Hôtel de la Couronne, se tinrent les assises annuelles de la société, puis, à tour de rôle, quelques fervents adeptes de la langue internationale, en des causeries-éclairs, dirent au public des Bois venu à cette manifestation, ce qu'est l'espéranto, ses acquisitions, ses buts, son avenir. On entendit parler de correspondance interscolaire et de l'enseignement de l'espéranto à l'école. Une exposition axée sur le côté pédagogique de la question permit à chacun et tout spécialement aux enfants venus nombreux de constater par des faits tangibles que l'espéranto vit, qu'un bel avenir s'ouvre actuellement devant lui.

Un excellent repas servi à l'Hôtel de la Couronne réunit participants et sympathisants. Certes, voilà deux journées qui laisseront un bien agréable souvenir aux membres de la Société suisse des instituteurs espérantistes et à leurs hôtes français.

Marcel Erbetta.

Quarante ans d'enseignement

Samedi 15 novembre, une simple mais émouvante cérémonie se déroula à l'aula de la nouvelle école secondaire de Tavannes, à l'occasion des quarante ans d'enseignement de M. Georges Bessire, directeur. En effet, c'est en automne 1918 que M. Bessire commença à enseigner à Châtelat. Quatre ans plus tard, il était nommé maître secondaire à Tavannes, dans l'école dont il devint le directeur au bout de quelques années. Le jubilaire était entouré de son épouse, de Me Schlappach, maire, accompagné de plusieurs conseillers municipaux, de M. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, de la Commission d'école secondaire, de représentants des

autres Commissions scolaires, du corps enseignant — primaire et secondaire — et de tous ses élèves.

M. Fritschy présida la cérémonie et, après un chant de circonstance interprété par les enfants, il donna la parole à un élève. Celui-ci se fit l'interprète de tous ses camarades pour apporter à leur cher maître leurs sincères félicitations et pour lui témoigner toute leur reconnaissance. Ensuite Me Schlappach, représentant de la Municipalité, releva toutes les qualités de M. Bessire, en particulier son perpétuel dévouement à l'école et sa modestie ; il lui apporta, au nom de la localité tout entière, des félicitations et des vœux. A son tour, M. le pasteur Fritschy, en tant que président de la Commission d'école secondaire, fit remarquer ce que quarante ans d'enseignement représentent, et termina en souhaitant que M. Bessire reste encore longtemps à la tête de l'école secondaire. Puis M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, apporta, en plus de ses félicitations personnelles, celles de la direction de l'Instruction publique. Ces différents orateurs se plurent aussi à relever, en plus des autres mérites de celui que l'on fêtait, combien M. Bessire se dévoua lors de la construction du nouveau collège secondaire. M. Baumgartner, remplaçant M. Lutz, directeur, retenu par des obligations professionnelles, apporta à M. Bessire les félicitations et les vœux du corps enseignant primaire. Ce fut enfin au tour de M. Marcel Farron, maître secondaire, de dire, au nom de ses collègues, combien M. Bessire est apprécié. M. Bessire, touché par toutes les marques de sympathie qui venaient de lui être témoignées — paroles élogieuses et cadeaux — remercia sincèrement chacun, et spécialement ceux avec qui il collabora pendant ces nombreuses années. La cérémonie se termina par un chant des élèves, sous la direction de M. Marcel Farron.

Nous nous faisons un plaisir d'adresser, à notre tour, vœux et félicitations à M. Georges Bessire, tout en espérant qu'il restera encore longtemps à la tête de l'école secondaire de Tavannes.

DIVERS

Appel au corps enseignant

C'est faire usage d'un « cliché » bien facile que de relever la prospérité de nos écoles suisses ! Chacun connaît la place importante que tient dans la vie de chez nous l'organisation scolaire ; et pour prendre un exemple très matériel, qui mettrait en doute (sérieusement, bien sûr, et non dans une heure de récriminations comme en connaissent tous les éducateurs !...) la qualité de nos fournitures scolaires ? Nous y sommes si bien habitués, que ce serait un beau scandale de voir un jour nos écoliers se passer mutuellement de rarissimes crayons, et attendre, pour achever leur dessin, que leur voisin en ait fini avec l'unique mine rouge !

Un superbe scandale, vraiment !

Il est des pays et des écoles où ce scandale est journalier.

— Que font les autorités ? demandez-vous.

Ce qu'elles peuvent ! Mais il y a tant à faire et à organiser dans leurs jeunes pays, à peine remis des crises politiques !

C'est pour essayer de résoudre une partie de ce problème que l'Aide Suisse à des régions extra-européennes va organiser une collecte de matériel scolaire, parmi la jeunesse de Suisse romande, pour la jeunesse tunisienne (en particulier pour les hôtes des villages d'enfants de Tunisie). Nous aimerions rendre nos écoliers conscients des difficultés de leurs camarades étrangers. La Chaîne du Bonheur a bien voulu nous prêter son concours. Au début de décembre, elle lancera un appel pour cette collecte.

Pouvons-nous espérer que notre corps enseignant acceptera de recevoir les dons de ses élèves ? Mieux encore, qu'il encouragera notre effort auprès de ses écoliers ?

Nous le souhaitons vivement, nous en sommes reconnaissants d'avance à tous les maîtres et maîtresses qui voudront bien répondre à notre vœu, pour la joie des enfants (et des éducateurs, ô combien !) des écoles de Tunisie.

Chez les éducateurs espérantistes

CAMP DE SKI

Comme l'an dernier un **camp de ski** est organisé à **Adelboden.** Cette heureuse manifestation permettra de pratiquer tous les sports d'hiver dans une sympathique atmosphère tout en s'initiant à l'espéranto, ou en se perfectionnant dans la connaissance de la langue internationale, ceci grâce aux deux cours d'espéranto qui seront organisés : l'un pour les débutants, l'autre pour ceux qui parlent déjà l'espéranto.

Ce camp de ski est organisé en collaboration avec la Jeunesse espérantiste, ce qui explique la limite d'âge : 16 à 30 ans.

Le logement est un simple mais agréable chalet oberlandais, où nous avons déjà passé de bien beaux moments. Chacun donne un coup de main pour les travaux domestiques, ce qui explique le prix modique : 90 francs, tout compris : logement, nourriture, assurance accidents, deux excursions, cours de ski pour débutants, cours d'espéranto...

Malheureusement notre chalet n'est pas élastique. Demandez plus ample information et inscrivez-vous donc le plus vite possible chez Mme Andrée Gacond, institutrice, **La Sagne** (NE) en payant d'avance 25 fr. (compte de chèque postal : Gacond, **La Sagne** (NE) IV 6151). Tél. : (039) 8 31 62. Nous répondrons volontiers.

Problèmes linguistiques dans les mines

(e-i) Les difficultés de se faire comprendre entre mineurs hollandais et étrangers, surtout italiens et autrichiens, ont amené la direction des mines de Hoensbroek (Pays-Bas) à organiser des cours d'espéranto pour les mineurs.

Une expérience dans une école danoise

(e-i) La direction des Ecoles municipales de Copenhague a décidé de tenter une expérience, à l'Ecole Bivenshus, avec la langue internationale espéranto. Celle-ci y est enseignée obligatoirement et doit servir en premier lieu à préparer l'enseignement d'autres langues (l'espéranto, grâce à sa claire structure grammaticale s'y prête particulièrement bien) et en second lieu pour acquérir du matériel pour l'enseignement de la géographie, en échange avec des écoles étrangères. Cette expérience va de pair avec celle d'autres écoles en Angleterre et en Yougoslavie.

Correspondance entre écoliers italiens et étrangers

(e-i) La « Ufficio di corrispondenza scolastica internazionale » relevant du Ministère italien de l'instruction publique a publié un rapport d'où il ressort que l'espéranto simultanément avec l'espagnol figure au quatrième rang des langues étrangères utilisées par les écoliers dans leurs correspondances avec l'étranger.

Partie pédagogique

L'ÉCOLE ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Je crois intéressant de reproduire ici quelques extraits de la conférence qu'a donnée M. A. Martin, chef du service de l'enseignement primaire à Lausanne, aux participants à un cours de perfectionnement pour conseillers de profession, le 14 juillet dernier à Morges.

On trouvera, tout au long de ces lignes, le souci du choix devant lequel sont placées nos autorités : est-il préférable d'entreprendre ceci, ou cela ? La prudence dont elles doivent faire preuve pour satisfaire tous les intérêts en jeu : ceux de l'enfant, ceux de l'éducateur, ceux de la société ; et surtout la complexité de la tâche du maître. Complexité qui n'ira certainement qu'en augmentant ; car notre tâche suit probablement le même processus que la production industrielle par exemple : d'artisanale qu'elle était, celle-ci requiert maintenant les connaissances conjuguées des physiciens, des chimistes, des ingénieurs de toutes spécialités, des ouvriers spécialisés, des manœuvres même... sans compter toute la partie administrative ; et nous, sur le plan éducation, devons tenir, seuls ou presque, chacun pour soi, la place de tout ce personnel. P. B.

EXTRAITS DE LA CONFÉRENCE DE M. MARTIN

Tout au long du 19e siècle, et bien plus encore dans le siècle présent, ces préoccupations (orientation et sélection des élèves - réd.) se sont développées, et le problème de l'orientation scolaire et professionnelle s'est placé au tout premier plan des questions de pédagogie générale.

Non qu'il s'agisse de confondre l'orientation scolaire avec l'orientation professionnelle ; ce fut l'erreur ...

à l'origine ; mais indirectement, l'orientation scolaire, par le choix des disciplines étudiées ou des techniques pratiquées, par le fait qu'elle aura choisi pour l'un le développement manuel, pour l'autre le développement intellectuel ou artistique, pour celui-ci les études littéraires, pour celui-là les études scientifiques, conduira de proche en proche à l'orientation professionnelle. Elle placera peu à peu l'individu, d'abord à la place où il épanouira le mieux ses capacités scolaires, puis ses aptitudes particulières, et enfin dans la spécialité, le métier qui lui conviendra le mieux.

...

... mais aussitôt surgissent des obstacles, et des questions se posent :

1. Notre école peut-elle, dans sa forme actuelle, avoir cette prétention d'orienter chacun de ses élèves en tenant compte de tous les facteurs que réclamerait cette orientation ?
2. L'orientation scolaire n'est-elle pas susceptible de nuire, dans une certaine mesure, et par le fait qu'elle entend opérer un choix, à ce qu'on est convenu d'appeler la culture générale ?
3. A quel âge convient-il de commencer l'orientation scolaire ?
4. Quelles conditions faudrait-il réaliser pour donner à l'orientation scolaire son maximum d'efficacité, et sommes-nous prêts, techniquement et pédagogiquement, à la réalisation des buts qu'elle propose ?
5. L'orientation scolaire et l'OP postulent, par leur essence même, une limitation plus ou moins marquée de la liberté individuelle. Peut-on empiéter sur cette liberté, et dans quelle mesure ?

On pourrait facilement allonger cette liste. Mais, plutôt que de le faire, essayons de répondre à quelques-unes des questions déjà posées.

S'il est assez facile, voire très facile, lorsqu'on est le précepteur d'un enfant, de déceler ses aptitudes dans tous les domaines, d'observer minutieusement son comportement et ses réactions, d'être attentif à toutes les manifestations de sa nature physique et psychique, il en va tout autrement lorsqu'on se trouve en présence d'une classe de 30 à 40 élèves, répartis dans plusieurs divisions, dont chacune a son propre programme.

Et si chaud partisan que l'on soit de l'enseignement à la mesure de chacun, il faut bon gré mal gré se résoudre à pratiquer l'enseignement collectif, le seul applicable en fait à une collectivité d'enfants un peu nombreuse, avec les inconvénients que chacun connaît, mais dont il est matériellement impossible de se libérer.

Et l'on voit d'emblée le décalage entre la théorie et la pratique, surtout si l'on ajoute aux difficultés inhérentes à l'enseignement l'inexpérience des jeunes maîtres dans la technique de la conduite de la classe aussi bien que dans l'aptitude à saisir toutes les nuances des possibilités et des impossibilités de chacun de leurs élèves.

Notre école primaire s'adresse à tous, alors que les écoles professionnelles dispensent un enseignement spécialisé en vue de la pratique de tel ou tel métier. L'école enfantine, l'école primaire, l'école primaire supérieure, l'école secondaire sont et doivent rester des écoles générales. Elles sont toutes, à des degrés divers, des écoles de culture. Toutes doivent s'appliquer à former ce dont l'homme, à quelque niveau que se situe son activité, aura besoin pour s'acquitter de n'importe quelle tâche. Il est en effet patent que l'apprentissage de la langue maternelle et des techniques élémentaires du calcul, pour ne parler que de ces deux piliers de notre enseignement primaire, sont indispensables à quiconque et dans toutes les professions. Et il ne faudrait à aucun prix que, sous prétexte d'orientation scolaire mal comprise, l'on en vienne à priver certains enfants de cette culture rudimentaire sans doute, mais dont on ne saurait dénier l'irremplaçable valeur, non seulement sur le plan utilitaire, mais surtout sur le plan des relations humaines.

...

Rousseau a dit : « La nature veut que les enfants soient enfants avant d'être hommes. Si nous voulons pervertir cet ordre, nous produisons des fruits précoces qui n'auront ni maturité ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre. »

Il ne suffit donc pas d'être persuadé de la nécessité d'orienter les enfants, encore faut-il savoir à quel moment il convient de le faire. On l'a souvent répété, il n'est pas possible de connaître l'avenir de l'enfant très tôt, et ses aptitudes ne se révèlent pas à un âge déterminé pour le bon plaisir et la commodité des pédagogues. On sait par exemple qu'apparaissent très tôt l'aptitude musicale et celle pour le calcul dans sa forme pratique, alors que d'autres se révèlent beaucoup plus tard, par exemple l'apti-

tude aux mathématiques, qui ne se manifeste guère avant 14 ou 15 ans. Mais les expériences faites, chez nous et à l'étranger, permettent d'affirmer que c'est généralement à 11 ans, avec toutes les exceptions que cela comporte, que commencent à se différencier les tendances générales de la personnalité. Jusque là, les goûts et les intérêts étaient caractéristiques surtout de l'âge ; mais après 11 ans, les tendances commencent à se singulariser selon les individus, et la personnalité élabore ce qui sera sa substance propre. Mais c'est un fait psychologique encore que cette singularité individuelle ne se manifeste pas pour tous aussi vite, et de façon aussi nette. Elle prend parfois des directions qui se révèlent ensuite fausses ou sans issue, alors que d'autres possibilités d'abord endormies ne s'éveillent que plus tard. Il faut donc réserver le temps des incertitudes et des erreurs, comme celui des épreuves et des contrôles, et cela, comme nous le disions plus haut, en nous appuyant sur un fonds commun d'études de base accessibles à tous les enfants.

C'est dire qu'il faudra substituer à une orientation contraignante, souvent trop hâtive, et parfois injuste, une orientation qui saura d'abord attendre, puis se fonder sur une observation continue et attentive de la part des maîtres, aux fins d'éprouver l'enfant sur ses intérêts immédiats et de greffer, à tout moment, toute la culture possible sur les réalités qu'on aura décelées.

Mais, me direz-vous, il s'agit là d'un problème si vaste que c'est une gageure de vouloir le proposer et surtout d'en exiger une solution valable. En effet, notre tâche à tous s'amplifie au fur et à mesure que nous essayons de l'accomplir. Nous avons sans cesse à nous interroger, à nous concerter, à éprouver au contact des autres la justesse de nos propres conceptions. Si Littré a pu écrire que les travaux lexicographiques n'ont point de fin, nous trouvons autant de raisons, sinon davantage, de penser de même sur les sujets éminemment mobiles qu'offre à l'attention de l'éducateur son travail pédagogique et singulièrement celui qui concerne l'orientation scolaire.

Le problème de l'orientation se situe au point de jonction de deux préoccupations inhérentes à toute culture : celle de former l'individu pour lui-même, et celle de le préparer à la fonction sociale particulière qui sera la sienne. Et là on rencontre un certain nombre d'obstacles.

...

... l'orientation scolaire idéale se heurte à la conception actuelle de l'école publique, aux classes nombreuses, aux exigences sociales, au fait surtout que le corps enseignant n'est que très partiellement au fait de ces nouvelles tendances, lesquelles sont encore très jeunes et partant susceptibles de transformations et de mises au point successives.

Il faudrait pouvoir entrer dans le détail des techniques de l'orientation scolaire, mais cela nous entraînerait trop loin. Il nous suffira d'affirmer qu'il n'est pas de trop de tous les procédés pour déceler ce fond de la personnalité, et aucun ne devrait être omis ou négligé. Il serait vain de mépriser la vieille expérience ou si vous préférez l'intuition psychologique à laquelle rien ne supplée quand elle manque, ni ce sens dont on ne sait comment il s'appelle, mais qui a permis à tant d'observateurs de déceler les aptitudes de leurs élèves.

Mais on ne saurait non plus dédaigner les procédés mis en œuvre par la science psychologique, malgré toutes leurs approximations et toutes les objections qu'ils ont suscitées. L'observation psychologique de l'enfant devient évidemment dans cette perspective l'une des tâches essentielles du maître, à condition toutefois qu'il soit préparé à cette tâche et qu'il soit bien persuadé que ses investigations et ses conclusions ne peuvent avoir rien de dogmatique et de définitif.

Aucun exercice ne peut avoir la prétention de renseigner absolument sur les idées, le jugement, la mémoire, l'imagination, l'esprit d'invention, que sais-je encore, d'un quelconque être humain. Si intéressants que soient les tests, par exemple, ils ne peuvent renseigner que par confrontation avec la connaissance qu'on peut avoir de l'enfant, après une interprétation intelligente et raisonnée, et surtout avec ce respect de la personne et de la liberté humaine sans lequel on ne peut édifier rien de solide et rien de bon.

Deux numéros spéciaux intéressants

« L'Ecolier romand »

Numéro spécial de Noël (32 pages)

Un très beau numéro, contenant un encartage tout à fait nouveau : un mobile — la crèche volante — à confectionner et à suspendre.

Au sommaire : deux contes de Noël, l'un provençal, l'autre marocain — Un reportage d'actualité : « Comment ils fêtent Noël. » — Un mystère de Noël, tiré d'un vieux Noël français, publié **avec** la musique (10 personnages) — Le concours de l'oiseleur — Une page de poésies et toutes les rubriques habituelles : bricolages (des décorations originales pour la table de Noël) - Feuilleton - Jeux - Charades - Les blagues du Père Noël, etc.

Prix de ce numéro spécial : 55 ct.

Abonnement annuel : 6 fr. (deux numéros par mois). exemplaire spécimen gratuit sur demande à l'administration, rue de Bourg 8, Lausanne.

« Cadet Roussel »

Numéro spécial de Noël (8 pages)

Ce ravissant numéro en couleurs enchantera les moins de 10 ans ! Madeline a écrit pour eux une touchante histoire : « Mon âne, l'Enfant Jésus... et puis le bœuf ? », et une poésie délicieuse : « J'aimerais que Jésus sourie ».

Le bricolage encarté dans chaque numéro leur permettra de confectionner un joyeux « Carillon de Noël ».

Et, bien sûr, l'amie « Clémentine » sera présente, en Reine-Mage, cette fois. Puis, comme d'habitude, l'alphabet en images, de Suzanne Aitken.

Prix de ce numéro spécial : 35 cts.

Abonnement annuel : Fr. 3.— (deux numéros par mois). Exemplaire spécimen gratuit sur demande à l'administration, rue de Bourg 8, Lausanne.

Collègues ! Pour vos achats, favorisez les maisons qui soutiennent votre journal.

LA PLANTE

2e année

Jeu de lecture

Au printemps, on voit pousser des plantes dans le ....., dans la ....., dans la ..... et dans le ..... On sème des graines de ....., de ha....., de ....., de ....., de .....

Pour grandir, la petite graine a besoin de ....., de ....., de ....., d'..... et d'..... Au bout de quelques jours, elle ....., elle ....., et il sortira un ..... et une ..... Plus tard, il y aura une ..... avec des ..... et des .....

champ	**capucine**	**gonfle**
prairie	**blé**	**éclate**
forêt	**terre**	**germe**
jardin	**chaleur**	**racine**
pois	**lumière**	**tige**
haricot	**air**	**feuilles**
carotte	**eau**	**fleurs**

DEVINETTES

2e année

La fleur

Le sac vert où se cachent les pétales.
La robe de la fleur.
Une fleur fermée
L'étamine secoue sa poussière sur
Une dame au chapeau jaune
La poussière jaune du chapeau
Chaque partie de la corolle

le calice	un bouton
la corolle	le pollen
le pistil	un pétale
une étamine	

Votre vieux rêve se réalise !
A la cadence d'un volume par mois
à un prix auquel vous ne pourrez pas croire
quand vous aurez vu un volume
les Editions Rencontre
société coopérative à Lausanne
font paraître

la comédie humaine

de Balzac, complète en 24 volumes

Introduction générale et à chaque œuvre
notes de Roland Chollet, lauréat de l'Université de Lausanne
typographie 2 couleurs, en caractère Diethelm, reliure de luxe,
plein cuir Kiwar 8, fers originaux de P. Sollberger,
étiquette de couleur, gaufrage or, tranche couleur, tranchefil,
chaque volume de 500 pages en moyenne

Seul un examen personnel vous convaincra
de cette extraordinaire réussite coopérative

BON

POUR UN EXAMEN GRATUIT
de 8 jours, sans engagement ni frais

Veuillez m'envoyer sans engagement à l'examen le 1er tome, et le bulletin de présentation. Après 8 jours, je vous retournerai le tout, ou m'engage à accepter les conditions de souscription spécifiées dans ce bulletin

M/Mme/Mlle_____ Prénom_____

Adresse : _____

_____ Signature_____

à découper et envoyer aux :

6.30 par mois

EDITIONS RENCONTRE
société coopérative
30, rue de l'Ale Lausanne

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX